Image not found or type unknown

Renouvellemnt de bail par le nouveaux propriétaire

Par **betty dupont**, le **16/09/2018** à **11:40**

bonjour
javais un proprietaire pendant 25 ans jai refais un contrat en 2015 3 ans et ça a ete racheté il y a deux ans et mon bail c'est arreté en mars de cette année et mon nouveaux proprietaire mon demande mon ancien bail .que peux t il me faire maintenant

merci

Par **janus2fr**, le **16/09/2018** à **23:30**

Bonjour,
Pourquoi dites-vous que votre bail s'est arrêté en mars ?
S'agit-il bien d'un bail pour résidence principale, donc sous loi 89-462 ? Si oui, le bail se reconduit à chaque échéance par tacite reconduction. Peu importe qu'il y ait changement de propriétaire.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés